

Campagne PAC 2022

Demande de dérogation à la levée des cultures dérochées SIE

Cette dérogation ne concerne que les exploitants qui ont bien implanté des SIE **jusqu'au 20 août**.

Les exploitants agricoles qui se trouvent confrontés à une absence de levée ou à une levée partielle de leur culture dérochée SIE implantée jusqu'au 20/08/2022 peuvent demander la force majeure. **Ces demandes n'autorisent ni l'absence ni le retard du semis.**

Je soussigné (e),

(Nom, Prénom ou Raison sociale)

N° PACAGE : 042

Téléphone portable :

Mail :

Commune du siège d'exploitation :

demande l'application de la force majeure, pour cause de sécheresse, pour absence de levée ou levée hétérogène des cultures dérochées déclarées en surfaces d'intérêt écologique (SIE) pour les parcelles PAC listées ci-dessous :

Ilot	Parcelle	Surface (ha)	Date de semis de la culture dérochée SIE	Levée (absence, hétérogénéité)

Je joins à ma demande tous les justificatifs nécessaires pour l'appuyer.

Fait à _____, le _____

Signature du demandeur
(tous les associés si GAEC)

Prénom(s) NOM(s) :